

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BÉARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 31 mars 2023,  
Secrétaire de séance : Patrick MAUNAS

Étaient présents 47 titulaires, 2 suppléants, 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRERE suppléante de André BERNOS  
Gilles LATRUFFE-POUILLOT Suppléant de David MIRANDE

Pouvoirs : Jean-Claude COSTE à Marie-Lyse BISTUE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOPE à Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE à Claude LACOUR, Cédric PUCHEU à Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Frédéric LOUSTAU à Bernard UTHURRY, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Muriel BIOT à Marie-Annie FOURNIER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : André BERNOS, Jacques CAZAURANG, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Alexandre LEHMANN, Gérard LEPRETRE, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Stéphane LARTIGUE, Jean-Luc MARLE, Nathalie PASTOR, Aurore GUEBARA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 230406-04-FIN-****PRESENTATION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE**

L. ALTHAPE expose :

**Rôle / objectif du pôle :**

- > Définir la stratégie de développement touristique de la collectivité.
- > Mettre en œuvre, suivre et évaluer la politique et les dispositifs de développement touristique.
- > Assurer le pilotage des appels à projets et la coordination générale des projets de développement touristique.
- > Gérer le Plan Local de Randonnées.
- > Gérer l'Espace Somport.
- > Accompagner les porteurs de projets.

**Proposition de BP 2023 – Fonctionnement :**

LIBELLES	Tourisme Coordination	Tourisme PLR
Fonctionnement dépenses BP 2023	1 101 914,00	103 675,00
Fonctionnement recettes BP 2023	200 000,00	

**Contribution à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn**

La CCHB a délégué la compétence obligatoire « Promotion de Tourisme, dont la création d'office de tourisme » à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, créé sous statut EPIC. L'OTHB, qui embauche 14 ETP répartis sur 4 bureaux d'information touristique (Arette, La Pierre Saint-Martin, Bedous et Oloron Sainte-Marie) assure les missions de : accueil, information, promotion, commercialisation, coordination des acteurs.

Par délibération en date du 8 décembre 2020, une convention d'objectifs pluriannuelle 2021-2023 définit les missions que la CCHB confie à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn. Dans cette convention, l'OTHB s'engage à mettre en œuvre les actions nécessaires afin de répondre à l'ambition politique de la Communauté de Communes du Haut-Béarn et aux axes stratégiques suivants :

- AXE A - Faire de nos filières et de leurs spécificités des éléments d'attractivité de la destination des Pyrénées béarnaises
- AXE B - Accompagner les professionnels pour répondre aux enjeux à venir de l'économie touristique
- AXE C - Développer les partenariats et les synergies pour optimiser la fréquentation des Pyrénées béarnaises.

Un avenant à cette convention est prévu chaque année pour préciser le plan d'actions annuel.

Pour mener à bien l'ensemble de ses missions, une subvention d'équilibre est versée à l'OTHB de 780 000 €. Il est à souligner, qu'en raison des contraintes financières de la CCHB, et d'un commun accord avec l'Office de tourisme, la subvention a été diminuée de 30 000 € pour cette année 2023 par rapport aux années précédentes.

En outre, afin de bien appréhender le rôle et les missions de l'OTHB, une plénière à destination des conseillers communautaires et des Maires sera organisée en juin 2023.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Haut-Béarn délègue à l'Office de Tourisme du Haut Béarn :

- Le recouvrement de la taxe de séjour, grâce à l'outil de gestion « Nouveaux territoires » que la CCHB met à disposition de l'OTHB pour optimiser ce recouvrement (5 800 €)
- La mise en place d'une animation spécifique auprès des loueurs et des collectivités afin d'optimiser les recettes.

Le produit de la taxe de séjour (200 k€ environ) est reversé en totalité à l'Office de Tourisme du Haut-Béarn, pour sa mission de service public d'accueil, d'information, d'animation et de promotion du tourisme. 10% du produit total, à savoir, 20 000 € pour 2023, sera reversé au Conseil départemental pour le développement touristique du département.

#### Entretien du Plan Local de Randonnée

L'objectif est de maintenir une offre de randonnées (pédestre, VTT et trail) de qualité sur le territoire pour rester leader en matière de randonnées sur le département.

En effet, la randonnée est la première activité pratiquée par les visiteurs, et représente une vitrine de notre offre touristique.

Avec près de 116 itinéraires à entretenir répartis sur l'ensemble du territoire (2 à 3 coupes de fauchage, dégagement de chablis, entretien balisage), le coût de l'entretien annuel est de 48 000 €.

Depuis 2023, une convention de partenariat a été passée avec les communes d'Issor, d'Esquiule et d'Urdos afin qu'elles prennent en charge l'entretien de 3 nouveaux itinéraires ; la CCHB a quant à elle procéder aux travaux de création, de signalétique et de balisage dont la CCHB

#### Soutien aux événements de portée nationale et internationale – faire du Haut-Béarn une « Destination vélo »

Dans le cadre de l'objectif de faire du Haut-Béarn une destination vélo et de renforcer sa notoriété sur cette filière, il est proposé d'accueillir, comme en 2022, en partenariat avec l'Agence d'attractivité et de Développement Touristiques (AaDT64) et le Conseil départemental, une étape de l'événement international la TRANSPYR, une traversée des Pyrénées de la côte Atlantique à la côte Méditerranéenne en VTT, vélo de route, Gravel ou vélo à assistance électrique (VAE). Cet événement, de renommée internationale (avec des participants provenant de 30 pays), représente une opportunité de communication et de promotion du Haut-Béarn comme une destination vélo. Le coût de cet accueil est de 7 000 €.

#### Adhésion et partenariat avec l'Agence Départementale du Tourisme (ADT)

L'ADT a pour objet de préparer et mettre en œuvre, sous la responsabilité du Conseil départemental, la politique de développement touristique du département dans tous ses territoires et sous toutes ses formes. Elle assure, au niveau du département, l'assistance aux montages de projets touristiques publics et privés, l'observation économique du tourisme ainsi que l'élaboration, la promotion et la commercialisation des produits touristiques, en collaboration avec les professionnels et les organismes concernés par le tourisme à l'échelon départemental et intercommunal ainsi qu'avec toute structure locale établie à cet effet.

Elle assure le développement d'ingénieries et de prestations de conseil sur le territoire du département, en France et à l'étranger.

Cette adhésion coûte 10 500 € par an.

Dans le cadre de ses missions et d'un conventionnement particulier, l'ADT accompagne la CCHB dans l'observation touristique des retombées économiques. En effet, dans l'objectif de parfaire les outils d'évaluation et de mieux mesurer l'impact économique de la politique touristique sur le territoire, il s'agit de réaliser une étude de fréquentation et d'analyse des données touristiques : fréquentation mensuelle et étude annuelle des retombées économiques, pour un coût de 3 500 €.

#### Gestion de l'Espace du Somport

La CCHB gère l'Espace nordique du Somport, situé en zone cœur du Parc national des Pyrénées.

La CCHB a engagé un important projet de modernisation et de diversification, en rénovant le bâtiment d'accueil, accueillant les différents services et activités de la station, et en développant des activités praticables toute l'année.

Aussi, ce projet vise à renforcer l'attractivité du site et à faire de l'Espace du Somport un site de loisirs et de découverte du patrimoine ouvert toute l'année. Suite à ces aménagements, il est prévu en 2023 de créer 6 ETP à l'année pour assurer les services d'accueil, de location de matériels, de restauration et d'espace bien-être ; des saisonniers seront pris en complément durant la saison hivernale pour renforcer ces services et assurer le damage.

### **Proposition de BP 2023 – Investissement :**

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2023 DEPENSES	BP 2023 RECETTES
145	Refonte du PLR	10 000.00	
180	Modernisation du centre de ski	640 348.00	232 483.80
21	Aire de Féas	3 892,13	
024	Cession Maison de la Vallée		130 000.00
242	Instrumentation RN 134	203 880.00	135 920.00

Développement et amélioration du Plan Local de Randonnées : Il s'agit de s'inscrire, comme chaque année, dans une démarche d'amélioration du réseau pour mieux répondre aux attentes des pratiquants : modification de tracés existants, ajouts de nouveaux parcours en collaboration avec les communes, amélioration des stations services vélo pour un montant de 16 213 €.

Poursuite du projet de modernisation et diversification de l'Espace du Somport (fin des travaux du bâtiment d'accueil et développement d'activités de découverte du patrimoine du site), pour un montant de dépenses de 1 136 757,16 € et un montant de recettes de 2 083 538,05 €.

Développement d'une application d'information touristique et diffusion de cette application via une plaque qui sera posée dans chaque commune et chaque site touristique. L'objectif est que chaque visiteur puisse accéder à de l'information touristique sur tout le territoire du Haut-Béarn. Cette application a été développée en 2022, mais il s'agit de Restes À Réaliser pour un montant de dépenses de 8 653,03 € et un montant de recettes de 9 298 €.

Réalisation des travaux d'aménagement du Bureau d'Information Touristique de Bedous : les travaux ont été réalisés en 2022 mais il s'agit de Restes A Réaliser pour un montant de dépenses de 3 436,37 € et un montant de recettes de 26 133 €.

Vente de la Maison de la Vallée à La Pierre Saint-Martin : Le Conseil communautaire du 9 mars 2023 a validé la vente de la Maison de la Vallée à La Pierre Saint-Martin au Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques. Le prix de vente délibéré est de 130 000 €.

Instrumentation de la RN 134 : dans le cadre de la sécurisation de la RN134 du pont de Lescun au Col du Somport, la CCHB est en charge de l'entretien des perches à neige, et du suivi de l'enneigement par un relevé, à la jumelle, des niveaux de ces perches à neige. Afin d'avoir des données nivo-météorologiques automatiques en temps réel permettant une analyse du risque d'atteinte de la RN134 par des avalanches et aider ainsi la puissance publique dans ses prises de décision de fermeture / réouverture de la RN 134 en période de crise avalancheuse, l'Etat souhaite implanter une instrumentation nivo-météorologique.

Le coût de ce dispositif est estimé à près de 203 880 € TTC. 80% de subventions sont attendues dans le cadre du Fond vert de l'Etat.



Une convention sera signée avec la DIRA en encadrant précisément notre calendrier opérationnel et précisant que la maintenance et l'exploitation leur reviendront.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le programme de la politique touristique de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2023 des rapports n°11 et 21,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 6 avril 2023

Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé PM*

*Signé BU*

Patrick MAUNAS

Bernard UTHURRY